

L'an deux mille dix-sept, le premier mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

| Nombre de membres | | |
|---------------------|-------------------------|---------|
| En exercice | Présents et représentés | Votants |
| 18 | 10 + | 12 |
| Total des voix : 14 | | |

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Charles-Antoine MORDELET** : Aiguines ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon

Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon a donné pouvoir à Bernard CLAP
Jean-Paul GOLE : Castellane a donné pouvoir à Paul CORBIER

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

| Date de convocation |
|---------------------|
| 16/02/2017 |

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Jean BACCI

Délibération n°
DEL17_03_B3_01

Mise en œuvre des travaux de restauration et d'entretien bas Verdon 2017
Modification du plan de financement

Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Cette opération porte sur la mise en œuvre des travaux d'entretien et de restauration du bas Verdon pour l'année 2017. Les travaux concerneront uniquement la commune de Vinon-sur-Verdon.

Considérant le plan de financement modifié suivant :

| | | |
|--|-----------------|-------------|
| Coût total HT : | 24 420 € | |
| Coût total TTC : | 29 304 € | |
| Agence de l'eau : | 8 791 € | 30 % du TTC |
| Conseil régional : | 7 326 € | 30 % du HT |
| Département 04 : | 0 € | |
| Département 83 : | 0 € | |
| EDF : | 4 884 € | 17 % |
| Autofinancement (commune de Vinon) : ... | 8 303 € | 28 % du TTC |

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifiés,
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- Autorisent le Président à signer la convention financière avec la commune de Vinon sur Verdon pour la récupération de la part d'autofinancement
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le



L'an deux mille dix-sept, le premier mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------------------|---------|
| En exercice | Présents et représentés | Votants |
| 18 | 10 + | 12 |
| Total des voix : | | |

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Charles-Antoine MORDELET** : Aiguines ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon

Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon a donné pouvoir à Bernard CLAP
Jean-Paul GOLE : Castellane a donné pouvoir à Paul CORBIER

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

| Date de convocation |
|---------------------|
| 16/02/2017 |

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Jean BACCI

Délibération n°
 DEL17_03_B3_02

Dispositif Ecogardes 2017 - Modification du plan de financement

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon ;

Les écocardes du Parc accueillent, informent, sensibilisent et valorisent le territoire. Sur proposition du groupe de travail *sensibilisation*, au sein de la commission *tourisme durable* du Parc, le programme d'action, en accord avec la charte du Parc, prévoit la continuité de cette opération

Considérant le plan de financement modifié suivant :

| | | |
|---------------------------|--------------------------|-----------------|
| Dispositif de base | Cout total : | 70 200 € |
| | Conseil départemental 83 | 45 000 € |
| | Conseil départemental 04 | 6 400 € |
| | Commune de Bauduen | 3 000 € |
| | Autofinancement (20 %) | 15 800 € |
| | <i>Dont EDF</i> | 7 100 € |
| | <i>Dont PNR Verdon</i> | 8 700 € |

| | | |
|---|------------------------|-----------------|
| Renfort saisonnier des écocardes pour la prévention incendie | Cout total : | 66 800 € |
| | Conseil régional PACA | 53 440 € |
| | Autofinancement (20 %) | 13 360 € |

| | |
|--|------------------|
| Cout total général du dispositif Ecogardes 2017 | 137 000 € |
|--|------------------|

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement modifié ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures
 Pour le Bureau, en forme
 Régulière, Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
 Après transmission en Préfecture
 Le
 et publication le



L'an deux mille dix-sept, le premier mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

| Nombre de membres | | |
|---------------------|-------------------------|---------|
| En exercice | Présents et représentés | Votants |
| 18 | 10 + | 12 |
| Total des voix : 14 | | |

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Charles-Antoine MORDELET** : Aiguines ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon

Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon a donné pouvoir à Bernard CLAP
Jean-Paul GOLE : Castellane a donné pouvoir à Paul CORBIER

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

| Date de convocation |
|---------------------|
| 16/02/2017 |

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Jean BACCI

Délibération n°
DEL17_03_B3_03

**TARIFS DE VENTE DES OUVRAGES, OBJETS ET PRODUITS VENDUS
PAR LE BIAIS DE LA REGIE DE RECETTES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la régie de recettes mise en place par délibération du comité syndical en date du 22 mars 199, modifiée par délibération du comité syndical du 9 juillet 2008 ;

Considérant que le comité syndical a, par les délibérations suscitées, chargé le Bureau de prendre toute décision nécessaire au bon fonctionnement de la régie de recettes ;

Le Président propose de rajouter dans les produits vendus dans le cadre de cette régie de recettes, l'ouvrage intitulé « des paysages et des hommes », réalisé en partenariat avec la fédération des parcs et les éditions « plume de carotte ».

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- décident de vendre les produits listés ci-dessous vendus notamment par le biais de la régie de recettes et d'en fixer les prix de vente tel que suit :

| | Prix de vente à l'unité | Prix de vente par lot de 10 |
|---|-------------------------|-----------------------------|
| Guide du sentier découverte de Blioux | 4,00 € | 25,00 € |
| Guide du sentier botanique d'Esparron de Verdon | 4,00 € | 25,00 € |
| Guide du sentier découverte de Chateauneuf les Moustier, à la Palud | 4,00 € | / |
| Guide du Sentier du Lézard au Point Sublime à Rougon | 4,00 € | / |
| Guide de la Route du Gypse, de Riez à St Jurs | 4,00 € | / |
| Guide Sur les Chemins du Patrimoine | 5,00 € | 30,00 € |
| Guide « un site, une histoire, Les Salles » | 4,00 € | / |
| Le Guide découverte « Par les Chemins du Parc du Verdon » | 13,60 € | 96,70 € |
| Découverte des Gorges – A. Collomp | 12,20 € | / |
| Histoire des Gorges – Cru | 18,30 € | / |
| Mémoire et paysages du Verdon – Fedensieu / Moulin | 22,00 € | 150,00 € |

... / ...

| | | |
|---|---------|---------|
| La Flore du Verdon | 20,00 € | / |
| Guide Dakota « Que faire » | 12,80 € | / |
| Carte IGN | 7,00 € | 49,00 € |
| Fiches Randonnées | 0,90 € | 5,00 € |
| Guide Dakota « Balades Nature » | 13,49 € | |
| « Voir Grand » (Panorama des Grands Sites) | 9,00 € | / |
| « Parcs naturels régionaux, une autre vie s'invente ici » | 29,50 € | / |
| Ecotourisme en région PACA – guide le petit futé | 9,95 € | / |
| Des paysages et des hommes | 29,00 € | / |
| Stylo en bois | 3,00 € | 20,00 € |
| Porte-clés en bois | 3,00 € | 20,00 € |
| Casquette | 7,00 € | 50,00 € |
| Ouvrage « semences de Kokopelli » | 55,00 € | / |
| Revue VERDONS | 12,00 € | / |
| Carnet de 10 timbres à l'effigie des parcs naturels régionaux | 8,90 € | / |
| Classeur Lou grand Libre | 49,00 € | / |
| Verdon d'autres visages (Biotope éditions) | 34,50 € | / |
| Carte postale | 0,50 € | 3,50 € |
| Bouteille de jus de fruits « les vieilles branches du Verdon » 1 l. | 3,00 € | / |

| Produits marqués « Parc naturel régional du Verdon » : | Prix de vente à l'unité | Prix de vente par lot de 5 |
|--|-------------------------|----------------------------|
| Safran – Harmony Guis – 0,25 g | 10,00 € | 47,50 € |
| Safran – Guy Mombel – 0,25 g | 12,00 € | 55,00 € |
| Safran – Bruno Carron – 0,50 g | 16,00 € | 70,00 € |
| Miel – Georges Huet – 250 g | 5,00 € | 22,50 € |
| Miel – Pozzoni – 250 g | 4,80 € | 22,00 € |
| Plantes aromatiques – Isabelle Ruffo | 3,00 € | 12,50 € |

| Produits marqués « Parc naturel régional du Verdon » : | Prix de vente à l'unité | Prix de vente par lot de 3 |
|--|-------------------------|----------------------------|
| Vin bio AOP Pierrevert – bouteille de 75 cl | 7,00 € | 20,00 € |

- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP



L'an deux mille dix-sept, le premier mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------------------|---------|
| En exercice | Présents et représentés | Votants |
| 18 | 10 + | 12 |
| Total des voix : | | |

Etaient présents :9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :**Bernard CLAP** : Trigance ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Charles-Antoine MORDELET** : Aiguines ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon**Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon a donné pouvoir à Bernard CLAP**Jean-Paul GOLE** : Castellane a donné pouvoir à Paul CORBIERreprésentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :**Jean BACCI**

| Date de convocation |
|---------------------|
| 16/02/2017 |

Délibération n°
DEL17_03_B3_04**Marché « Etude sur la qualité des sols du plateau de Valensole sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Un appel d'offre a été lancé par le Parc du Verdon en procédure adaptée, sous la forme d'un marché à bons de commandes, décomposé en 3 lots.

Lot n° 1 : Analyses physico chimiques

Considérant la proposition formulée par le laboratoire AUREA AGROSCIENCES, basé à Paris (75), jugée économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres fixés dans le règlement de la consultation

Lot n° 2 : Analyses de la biomasse & activité microbienne et de la qualité des matières organiques

Considérant la proposition formulée par le laboratoire CELESTA LAB, basé à Muguio (34), jugée économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres fixés dans le règlement de la consultation

Lot n° 3 : Analyses de la biomasse et diversité de la nématofaune

Considérant la proposition formulée par le laboratoire ELISOL, basée à Congennes (30), jugée économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres fixés dans le règlement de la consultation

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à signer le marché à bons de commande avec le laboratoire AUREA, pour un montant maximum de 16 000 € TTC et pour une durée de 27 mois, au titre du lot n° 1 ;
- Autorisent le Président à signer le marché à bons de commande avec le laboratoire CELESTA LAB, pour un montant maximum de 31 300 € TTC et pour une durée de 27 mois, au titre du lot n° 2 ;
- Autorisent le Président à signer le marché à bons de commande avec le laboratoire ELISOL, pour un montant maximum de 40 700 € TTC et pour une durée de 27 mois, au titre du lot n° 3 ;
- Autorisent le Président à signer tout avenant ou toute pièce qui s'avèreraient nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Suivent les signatures
Pour extraire en forme
NATURAL
REGIONAL
VERDON
Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le



L'an deux mille dix-sept, le premier mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente d'Aiguines à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

| Nombre de membres | | |
|---------------------|-------------------------|---------|
| En exercice | Présents et représentés | Votants |
| 18 | 10 + | 12 |
| Total des voix : 14 | | |

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Jean-Pierre BAUX** : Gréoux les bains ; **Charles-Antoine MORDELET** : Aiguines ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon

Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon a donné pouvoir à Bernard CLAP
Jean-Paul GOLE : Castellane a donné pouvoir à Paul CORBIER

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

| Date de convocation |
|---------------------|
| 16/02/2017 |

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :
Jean BACCI

Délibération n°
DEL17_03_B3_05

**Convention entre le Parc du Verdon et l'Ecole d'architecture de Marseille Luminy
pour la réalisation d'un chantier mur pierre sèche sur le Domaine de Valx**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon,

Le Président expose qu'un groupe d'étudiants de l'Ecole d'architecture de Marseille a proposé au Parc d'apporter son aide pour la réalisation d'un chantier pierre sèche sur le Domaine de Valx, qui pourrait être organisé du 12 au 16 avril prochain.

Les étudiants sont prêts à participer directement aux coûts de formation à hauteur de 500 €. L'Ecole d'architecture de Marseille est prête à assurer le portage administratif de ce chantier. Resterait au Parc du Verdon, la prise en charge du reste des frais de formation (1 500 € environ) et la fourniture de matériaux (500 € environ). Ces dépenses pourront, d'autre part, rentrer dans le cadre d'une convention triennale signée en 2016 avec le Conservatoire du Littoral pour la réalisation de chantier de restauration du patrimoine de Valx et donc bénéficier d'un financement à hauteur de 49% par le Conservatoire.

Ainsi, il est proposé aux membres du Bureau une convention de partenariat pour la réalisation de ce chantier, sachant que cette action pourra représenter le premier pas d'un partenariat plus global avec l'Ecole d'architecture de Marseille pour les années à venir.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent la convention de partenariat avec l'école d'architecture de Marseille Luminy telle que présentée
- autorisent le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

